



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE

DU 13 MAI 2019

COMPTE RENDU

Conseillers présents : M. Jean-Pierre JUHEL, Mme Valérie COUÉ, M. Patrice ETIENNE, Mme Virginie PAUVERT, MM. Maurice POUESSEL, Gérard DUCLOS, Philippe DENIEUL, Philippe HASS, Mmes Nathalie PLOTEAU-ROBERT, Marylène DELAUNAY, Nathalie CHEVAL-GÉRARD, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Coralie MUSTIERE, MM. Patrice HÉAS, Simon VIVIEN, Jean-Sébastien FOURNY, Guy ROLAND, Mme Brigitte LE BOULER, M. Jean-Pierre LÉPICIER, Mme Isabelle HERBETTE

Conseillers excusés : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Serge LEMARIÉ

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PLOTEAU-ROBERT

Madame Isabelle DUFOURD-BOUCHET a donné procuration à Monsieur Maurice POUESSEL

DELIBERATIONS

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 25 mars 2019		Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 25 mars 2019, moins M. Simon VIVIEN absent en début de séance
<u>Demande de subvention Contrat Territoire Région</u> Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au titre du Contrat Territoire Région 2017-2020, la commune peut prétendre à une subvention 450.000 € Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention « Contrat Territoire Région 2017-2020 » pour la totalité des travaux éligibles, concernant la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel pour un montant de 2.302.914,49 € HT, correspondant à l'estimation prévisionnelle phase APD d'un montant de 2.092.342,00 € HT + 198.772,49 € HT (honoraire architecte) + 3.900,00 € HT (mission sps) + 7.900,00 € HT (mission contrôle technique).		Acceptation du conseil municipal, moins M. Simon VIVIEN absent en début de séance

<p><u>Vente bien immobilier et parcelle de terrain</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une demande verbale a été formulée par Monsieur et Madame LECOQ pour acheter le bâtiment + une partie de la parcelle de terrain au 6 rue du Rocher à Erbray. Après avis du Domaine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cet immeuble + terrain au prix de 100.000 € pour une emprise au sol d'environ 93m², après avoir présenté un état financier et précisé que les locataires étant présents dans le bâtiment sont informés de cette vente en sachant que le futur propriétaire reprendra les baux dans les mêmes conditions.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre cette proposition à Monsieur et Madame LECOQ et d'engager les démarches nécessaires pour l'aboutissement de cette vente.</p> <p>Les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.</p>	<p>Acceptation du conseil municipal</p>
<p><u>Achat et vente parcelle de terrain</u></p> <p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, une délibération prise en 2012 pour un projet de cession et acquisition rue du Rocher à Erbray en faveur de Monsieur et Madame Joseph MENARD qui étaient intéressés pour céder la parcelle YH 200 d'une superficie de 5.367m² mais souhaitaient acheter à la commune une partie de la parcelle YH 224 soit environ 1800 m² et la parcelle AA 360 d'une superficie de 55 m².</p> <p>Après avis du domaine et nouvelle rencontre avec Monsieur et Madame Joseph MENARD, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> -D'acheter à Monsieur et Madame MENARD, une partie de la parcelle YH 200 d'une superficie d'environ 5.034 m² au prix de 18 € le m² -De vendre à Monsieur et Madame MENARD, une partie de la parcelle YH 224 d'une superficie d'environ 1.800 m² et la parcelle AA 360 d'une superficie de 55m² au prix de 18 € le m² <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre cette proposition à Monsieur et Madame Joseph MENARD et d'engager les démarches nécessaires pour l'aboutissement de cet achat et de cette vente.</p> <p>Les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement seront supportés par moitié entre la commune et Monsieur et Madame Joseph MENARD.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Vente coupe de bois</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de vendre les bois stockés à l'ancienne carrière des Landelles au prix de 35 €uros la stère de bois.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à des derniers éléments concernant le reversement du produit des paris hippiques, nous n'avons pas besoin de prendre de délibération concernant le nouveau dispositif de reversement applicable à partir du 1^{er} janvier 2020. En effet, désormais, cette quote-part est affectée pour moitié aux établissements publics de coopération intercommunale et pour moitié aux communes sièges d'un hippodrome sauf dérogation du Conseil Municipal pour un reversement total à l'EPCI.

Informations

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :
 - Renonciation droit de préemption urbain :
 - DEC-19-027 : 3 rue de la chapelle, ERBRAY, cadastré parcelle AB 139 et 140
 - DEC-19-031 : 2 rue de la Tour, ERBRAY, cadastré parcelle AB 9

- DEC-19-032 : La Boulais, ERBRAY, cadastré parcelle ZW 76 et 77
- DEC-19-033 : 26 Le Hameau de la Jublaine, ERBRAY, cadastré parcelle YM 109 et 119
- DEC-19-034 : Rue des Rochettes, ERBRAY, cadastré parcelle AB 79 et 80

DEC-19-028: Revalorisation du loyer du bail professionnel au 6 rue du Rocher au 1^{er} mai 2019, suivant l'indice INSEE des loyers des activités tertiaires « ILAT » du 4^{ième} trimestre 2018. L'indice de celui-ci ayant évolué de 110,88 à 113,30, soit une augmentation de +2,18%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

Montant actuel de 157,18 € Montant révisé : 160,61 €

DEC-19-029: Revalorisation du loyer du bail professionnel au 6 rue du Rocher au 1^{er} mai 2019, suivant l'indice INSEE des loyers des activités tertiaires « ILAT » du 4^{ième} trimestre 2018. L'indice de celui-ci ayant évolué de 110,88 à 113,30, soit une augmentation de +2,18%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

Montant actuel de 276,22 € Montant révisé : 282,24 €

DEC-19-030: Revalorisation du loyer des logements au 6 rue du Rocher au 1^{er} juin 2019, suivant l'avis du 17 janvier 2019 relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclus en application de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, concernant le plafond du loyer de type PLAI applicable. L'indice de celui-ci ayant évolué de 4,59 € le m² à 4,65 € le m², soit une augmentation de +1,31%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

Montant actuel de 238,68 € Montant révisé : 241,80 €

Monsieur Jean-Pierre LEPICIER, conseiller municipal, à la demande de Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, le projet de dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Erbray, présentation faite en réunion plénière le lundi 1^{er} avril 2019.

Monsieur Jean-Pierre LEPICIER explique que le bureau de l'Association AFAPAF par délibération du 20 décembre 2018 a voté à l'unanimité le principe d'une dissolution de l'Association en 2019 et de céder son patrimoine à la Commune d'Erbray : « trop de charges, pas le souhait de continuer et problème notamment de logiciel ».

Après échanges, il est demandé qu'une réflexion globale soit faite par le biais d'une réunion et notamment faire le point sur les derniers travaux réalisés par l'Association en 2019 avant le transfert éventuel de l'actif et passif à la Commune.

Monsieur Maurice POUESSEL, 5^{ième} adjoint au maire, informe le Conseil Municipal :

- o De la réception de l'offre pour le curage de fossé et dérasement d'accotement « programme 2019 » d'un montant de 4.702,30 €uros H.T. de l'entreprise PECOT de Saint Julien de Vouvantes.

Monsieur Patrice ETIENNE, 2^{ième} adjoint au maire, fait état au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux :

- o Agrandissement de l'école, cantine et périscolaire : les travaux devront être terminés fin mai début juin 2019.
- o Ouverture des plis le mercredi 22 mai 2019 à 14 heures concernant le marché construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel.

Madame Brigitte LE BOULER, conseillère municipale, informe le Conseil Municipal, de la transmission d'un courrier individuel informant la démission des 4 membres de la liste minoritaire.

La séance est levée à 21 heures 30.

Compte rendu affiché le 20 mai 2019, le maire, Mr Jean-Pierre JUHEL